

## PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GUYON Jean Claude.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2026.

Présents : M. GUYON Jean Claude, Maire, Mme MONNEAU Christelle 1<sup>ère</sup> adjointe, MM. LIAGRE Philippe, BEAUFILS Bernard, Mme IMBERT Sylvie, M. LOUIS Éric, Mmes LOUIS Magalie, MAILLOCHON Céline, POUPART Marie-Anne, RALET Corlye.

Absent : M. COURET François 2<sup>ème</sup> adjoint.

Secrétaire de séance : Mme RALET Corlye.

\* \* \* \* \*

### A l'ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion ;
2. Délégations consenties au Maire ;
3. Décision modificative ;
4. Demandes de subventions ;
5. Désignation du correspondant « Incendie et secours » ;
6. Questions et informations diverses.

✓ Dossier 1 : **Adoption du procès-verbal** de la réunion du 05 juin 2026 à l'unanimité, élection des délégués pour les sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026 ;

✓ Dossier 2 : **Délégations consenties au Maire**

En remplacement de la délibération 2026-05 du 20 mars 2026 :

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Le Conseil municipal décide, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire des délégations.

Votants 10, pour 10, contre 0.

**Délibération 2026-29 R**

**Accusé réception en préfecture le 19/06/2026 et publication le 19/06/2026 ;**

✓ Dossier 3 : **Décision modificative n°1** :

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2026.

Section d'investissement recettes :

Ligne 001 : - 400,35 €

Chapitre 040 – article 215731 : - 5 100,00 €

Chapitre 023 (virement de section à section) + 5 500,35 €

Section de fonctionnement dépenses :

Chapitre 011- article 60633 - 400,35 €

Chapitre 042 – article 675 - 5 100,00 €

Chapitre 023 (virement de section à section) : + 5 500,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la décision modificative N° 1 ;

- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants 10, pour 10, contre 0.

#### **Délibération 2026-30**

**Accusé réception en préfecture le 16/06/2026 et publication le 16/06/2026 ;**

#### ✓ **Dossier 4 : Demandes de subventions ;**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Mobilité solidaire ----- 50,00 €

Secours Populaire ----- 50,00 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026.

Votants 10, pour 10, contre 0.

#### **Délibération 2026-31**

**Accusé réception en préfecture le 16/06/2026 et publication le 16/06/2026 ;**

#### ✓ **Dossier 5 : Désignation du correspondant « Incendie et secours »**

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies (art. 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021).

Sa désignation intervient dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal, conformément à l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner Mme Marie-Anne POUPART comme Correspondant Incendie et Secours ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants 10, pour 10, contre 0.

#### **Délibération 2026-32**

**Accusé réception en préfecture le 16/06/2026 et publication le 16/06/2026 ;**

#### ✓ **Dossier 6 : Questions et informations diverses**

- Devis cavurne Pompes funèbres Faurie : faire établir d'autres devis ;
- Radar pédagogique : vu, pas pour l'instant ;
- Devis balayeuse en commun avec Cromac et Jouac : voir la longueur des caniveaux (le Bourg, Bantard, Jagon) ;
- Réunion école St Sulpice jeudi 18 juin 2026 : vu ;
- Travaux d'élagage Bantard terminés : vu ;
- Travaux d'isolation des combles réalisés mercredi 10 juin 2026 : vu ;
- Demande d'emploi saisonnier agent entretien : oui, se renseigner pour les modalités du contrat auprès du CDG87 ;
- Enquête citoyenne : validée. Affichage et info sur Panneaux Pocket, faire notice explicative ;
- La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) est venue observer les oiseaux sur notre commune et la commune de Cromac mardi 9 juin 2026 : vu ;
- Visite de Monsieur le Sénateur, Christian REDON-SARRAZY, lundi 8 juin 2026 : vu ;
- Monsieur le Sous-Préfet, Romain LORTHOLARY, viendra à la mairie mercredi 22 juillet 2026 à 10h00 : vu ;
- Signalisation aux Quatre Chemins de Plantedit : actuellement Croix de St André ;
- Têtes de buses sur entrées charretières : à faire à Plantedit et Le Gât ;
- Parcelle de terrain pour construction d'une résidence principale : prix de vente, bornage, allée.

Clôture à 21h40

Le Maire,

